



22 Boulevard Maréchal JOFFRE
BP 40093
43 003 Le PUY en VELAY cedex
☎ : 04 71 05 66 66
☎ : 04 71 05 74 81
@ : lycee.sweil43@ac-clermont.fr
<https://simone-weil-le-puy.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Avril 2020

PROCEDURE D'AFFECTATION EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Pour demander une affectation en seconde générale, vous devez suivre la procédure communiquée par votre collège.

Le conseil de classe du 3ème trimestre de la classe de 3ème doit valider le passage en seconde générale et technologique.

Le collège va vous remettre un dossier d'affectation sur lequel vous inscrirez vos choix de lycées par ordre de préférence. Cete fiche d'affectation, une fois complétée doit être signée par les représentants légaux et remise au collège.

Tous ces vœux, sont alors saisis sur une application informatique (Affelnet). L'application procède ensuite à un classement des vœux émis par tous les candidats.

Fin juin, ils sont étudiés en commission d'affectation à l'inspection académique qui remet à chaque **collège** les résultats de l'affectation. Le chef d'établissement est chargé de la diffusion aux familles.

Chaque établissement d'accueil (Lycée...) reçoit une copie de ces affectations.

Si votre enfant est affecté au lycée Simone Weil, vous recevrez alors un courrier de notre part vous précisant les modalités d'inscription.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Le Proviseur

Bernard MERCIER